

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution  
atmosphérique transfrontière à longue distance

**Groupe de travail des stratégies et de l'examen**

Soixante et unième session

Genève, 4-6 septembre 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application  
de la Convention : aspects et éléments stratégiques**

**Projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application  
de la Convention : aspects et éléments stratégiques***Résumé*

Le présent document expose les activités qu'il est proposé d'inclure dans les sections du projet de plan de travail pour 2024-2025 consacrées à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la communication, la sensibilisation et la coopération sur la base de la vision et des priorités stratégiques définies dans la stratégie à long terme pour la Convention pour 2020-2030 et au-delà (décision 2018/5, annexe) et des conclusions de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012, et de la voie à suivre (ECE/EB.AIR/150, annexe I, décision 2022/4). Il a été établi par le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et le secrétariat, avec la contribution de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, de l'Équipe spéciale de l'azote réactif, de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique, de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère. L'Organe exécutif examinera et adoptera le plan de travail, comprenant les sections et éléments présentés ci-après ainsi que d'autres, à sa quarante-troisième session (Genève, 11-14 décembre 2023).



## I. Introduction

1. Le plan de travail biennal relatif à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance traduit le projet et les priorités stratégiques énoncés dans la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (décision 2018/5, annexe)<sup>1</sup> en une liste d'activités que les organes compétents devront exécuter pendant la période 2024-2025. Il s'articule autour de cinq axes de travail : activités scientifiques ; élaboration des politiques ; respect des obligations ; renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et l'application ; communication, sensibilisation et coopération. Les tâches sont attribuées aux organes subsidiaires relevant de la Convention, aux équipes spéciales et aux centres scientifiques, au Bureau de l'Organe exécutif et au secrétariat. Les équipes spéciales et les centres relevant de la Convention mènent des activités conformément à leur mandat. Le plan de travail prévoit également, pour ces équipes spéciales et ces centres relevant de la Convention, des activités supplémentaires qui ne sont pas mentionnées dans les mandats.

2. Le présent document expose les activités qu'il est proposé d'inclure dans les sections du projet de plan de travail pour 2024-2025 consacrées à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la communication, la sensibilisation et la coopération, pour examen par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa soixante et unième session. Comme suite à la demande de l'Organe exécutif<sup>2</sup>, le projet de contribution au plan de travail pour 2024-2025 qui figure dans le présent document prend en considération les conclusions de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), tel que modifié en 2012, et les prochaines étapes définies dans le cadre de cet examen<sup>3</sup>. Le document a été établi par le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et le secrétariat, avec la contribution de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, de l'Équipe spéciale de l'azote réactif, de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique, de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère.

3. L'Organe exécutif examinera et adoptera le plan de travail, comprenant les sections et éléments présentés ci-après ainsi que d'autres, à sa quarante-troisième session (Genève, 11-14 décembre 2023).

## II. Aspects et éléments du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (section II, élaboration des politiques)

4. Conformément aux priorités définies dans la stratégie à long terme pour la Convention, les activités liées à l'élaboration des politiques pendant la période 2024-2025 viseront notamment à promouvoir la ratification et l'application des trois protocoles les plus récents, tels que modifiés (le Protocole de Göteborg, le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole relatif aux polluants organiques persistants), dans l'ensemble de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Ces activités continueront aussi à porter sur les polluants les mieux contrôlés au niveau régional ou nécessitant un contrôle pour résoudre les problèmes régionaux de pollution atmosphérique, et viseront à déterminer s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures pour traiter les nouvelles questions, notamment celles des particules et de leurs précurseurs, du carbone noir en tant que composant des particules, de l'ozone troposphérique et de ses précurseurs, de la pollution eutrophisante, une attention particulière étant accordée à l'ammoniac et, si cela est encore nécessaire, à la pollution acidifiante. Une approche intégrée sera recherchée pour l'élaboration des politiques environnementales, s'agissant notamment des questions suivantes : interaction entre l'ozone troposphérique, l'azote, les changements climatiques et les écosystèmes ; gestion intégrée de

<sup>1</sup> Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans le présent document sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/decisions>.

<sup>2</sup> ECE/EB.AIR/150/Add.2 (version préliminaire), par. 90 et 91.

<sup>3</sup> Décision 2022/4, par. 7.

l'azote ; interactions entre les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique et les mesures d'atténuation des changements climatiques et retombées positives réciproques. Les travaux consacrés à l'élaboration des politiques prendront également en considération les conclusions et les recommandations issues de l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié (décision 2022/4 et ECE/EB.AIR/150/Add.2). La coopération avec d'autres parties prenantes sera favorisée afin de garantir leur prise en considération des travaux analytiques et des orientations élaborés dans le cadre de la Convention. Les activités relatives à l'élaboration des politiques pour la période 2024-2025 sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1  
**Élaboration des politiques**

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
<b>2.1</b>	<b>Analyse des informations ayant trait aux politiques et suivi à donner à l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié</b>			
2.1.1	Échanger des informations sur les politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales de lutte contre les principaux polluants atmosphériques, conformément à l'article 8 de la Convention et aux protocoles se rapportant à celle-ci	Informations relatives aux stratégies et aux politiques de réduction de la pollution atmosphérique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment informations sur les mesures communiquées aux sessions du Groupe de travail, suite à la décision 2016/3	Secrétariat, WGSR	
2.1.2	Donner suite aux options choisies en matière d'élaboration des politiques pour tenir compte de l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié	Recommandations à l'Organe exécutif	WGSR	
2.1.3	Fournir un appui technique concernant les options permettant d'étayer la préparation d'une éventuelle mise à jour de l'annexe IX du Protocole de Göteborg	L'étendue de cette activité dépendra de la disponibilité de ressources supplémentaires et des orientations données par le WGSR	TFRN	Sous réserve que des ressources soient disponibles
2.1.4	Promouvoir la modélisation multiéchelle en vue de la formulation de mesures et de politiques efficaces	Note d'orientation sur la gouvernance à plusieurs niveaux	TFIAM	
2.1.5	Organiser des débats d'orientation sur la déclaration de la part condensable des émissions de particules	Recommandations à l'Organe exécutif	WGSR	
2.1.6	Modéliser les scénarios futurs pour l'O <sub>3</sub>	Organisation de nouvelles simulations de modèles à l'échelle mondiale pour les scénarios futurs élaborés par le CMEI, y compris l'examen du rôle du CH <sub>4</sub> , les méthodes d'attribution des sources, le lien avec l'échelle régionale et les effets	TFHTAP, TFIAM, CMEI, TFMM, CSM-O, PIC-Végétation	

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1.7	Publier et diffuser l'évaluation de l'azote à l'échelle internationale (International Nitrogen Assessment), y compris établir un résumé à l'intention des décideurs œuvrant au titre de la Convention	Ateliers portant notamment sur une analyse plus approfondie, y compris concernant la suite donnée aux recommandations pertinentes pour la Convention énoncées dans le rapport de l'INMS sur l'évaluation de l'azote à l'échelle mondiale, et recensement des mesures les plus efficaces concernant l'azote. Résumé à l'intention des décideurs communiqué au WGSR et chapitres disponibles en libre accès	TFRN	Avec l'appui financier du FEM/PNUE par l'intermédiaire de l'INMS
2.1.8	Analyser les incidences du NH <sub>3</sub> en tant que vecteur énergétique dans le cadre des stratégies de décarbonisation, y compris les émissions possibles de NH <sub>3</sub> , de N <sub>2</sub> O et de NO <sub>x</sub> , et les interactions possibles avec les prix du marché international de l'azote	Note d'information soumise au WGSR	TFRN, en coopération avec la TFIAM et la TFTEI	Sous réserve que des ressources soient disponibles
2.1.9	Définir les obstacles et les avantages se rapportant à un changement de régime alimentaire visant à réduire la pollution atmosphérique liée à l'azote, y compris les retombées positives, les scénarios possibles et les possibilités de surmonter les obstacles	a) Document d'information sur les avantages, y compris les retombées positives, et les obstacles se rapportant à un changement de régime alimentaire, les scénarios possibles et les possibilités de surmonter les obstacles	TFRN, en coopération avec la TFIAM	Sous réserve que des ressources soient disponibles
		b) Document d'information sur les possibilités associées aux technologies et aux mesures ayant trait à la bioéconomie	TFRN	
		c) Séance thématique dans le cadre de la session du WGSR sur le recours à des mesures non techniques (alimentaires) visant à réduire les émissions de NH <sub>3</sub> et d'autres polluants	TFRN	Sous réserve que des ressources soient disponibles
2.1.10	Évaluer les possibilités de s'appuyer sur la récupération et la réutilisation de l'azote (ammoniac blanc et azote blanc) pour élargir la portée des orientations existantes dans le cadre de la base de données de l'INMS sur les mesures relatives à l'azote	Document d'information succinct	TFRN	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1.11	Évaluer les risques liés à l'« air alcalin » et analyser les implications en ce qui concerne les grandes orientations	Document d'information succinct	TFRN, en coopération avec le WGE	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles
2.1.12	Évaluer les options techniques et non techniques se rapportant à la réalisation de l'objectif n° 7 du Cadre mondial de la biodiversité, en particulier en ce qui concerne la pollution atmosphérique liée à l'azote, y compris les avantages d'une telle action	Document d'information succinct	TFRN, en coopération avec le WGE	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles
2.1.13	Évaluer les possibilités offertes par l'agriculture biologique et les méthodes agroécologiques pour réduire les émissions de NH <sub>3</sub> et de CH <sub>4</sub> dans l'atmosphère et d'autres formes de pollution liée à l'azote	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles	TFRN, en coopération avec le WGE	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles
<b>2.2</b>	<b>Élaboration et promotion de documents d'orientation</b>			
2.2.1	Promouvoir les documents d'orientation, y compris ceux récemment adoptés	Étude des possibilités de promouvoir les documents d'orientation, notamment ceux qui ont été récemment adoptés au sein et en dehors de la CEE	TFRN, TFIAM, TFTEI	
2.2.2	Réviser les documents d'orientation sur les techniques de contrôle des émissions provenant de sources fixes et mobiles	Documents d'orientation actualisés soumis à l'Organe exécutif en 2025	TFTEI	
2.2.3	Élaborer un document d'orientation sur les mesures non techniques et les mesures structurelles	Projet de document d'orientation soumis à l'Organe exécutif pour adoption	TFIAM, TFRN, TFTEI	
2.2.4	Déterminer le champ d'application d'un éventuel code-cadre intégré sur l'azote (établissant des liens entre les différentes formes d'azote, y compris les interactions avec d'autres gaz)	Document d'information établi en vue des débats du WGSR en 2024 sur l'utilité éventuelle d'un tel code-cadre compte tenu des besoins des différents publics et des rapports avec d'autres codes-cadres	TFRN	Sous réserve de financement
2.2.5	Réviser et publier le document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux et les documents justificatifs	a) Document d'orientation révisé sur les bilans d'azote nationaux soumis à l'examen du WGSR et de l'Organe exécutif en 2025	TFRN	Contributions en nature de l'Allemagne

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
		b) Résumé détaillé à l'intention des décideurs sur la base du document d'orientation révisé		Sous réserve de financement
		c) Note d'orientation fondée sur le document d'orientation révisé et le résumé détaillé à l'intention des décideurs en vue du lancement d'activités parallèles		
		d) Appel aux Parties visant à ce qu'elles fournissent des données en 2025, et action visant à les encourager à utiliser le modèle de rapport sur les bilans d'azote nationaux ; analyse des résultats en 2025-2026		
2.2.6	Poursuivre la révision du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles	Document d'orientation révisé prêt à être soumis au WGSR en 2025-2026 (selon la disponibilité des ressources)	TFRN	Sous réserve d'un cofinancement de l'Union européenne et d'autres Parties pour les ateliers destinés aux parties prenantes
2.2.7	Examiner le Code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac établi par la CEE et en commencer la révision sur la base des conclusions du document d'orientation révisé pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles	Document révisé soumis en 2026-2027	TFRN	Sous réserve que des fonds soient disponibles
2.2.8	Poursuivre l'analyse des interactions entre les émissions de méthane, d'ammoniac et d'autres composés azotés, et du potentiel d'atténuation conjointe des émissions provenant de sources agricoles	Élaboration d'un document d'orientation et d'une note d'information, suite à l'extension prévue du mandat du TFRN aux questions liées aux émissions de méthane d'origine agricole	TFRN, en coopération avec la TFTEI et d'autres organismes	50 000 euros Sous réserve de la possibilité d'un cofinancement

*Abréviations* : CH<sub>4</sub> = méthane ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; CSM-O = Centre de synthèse météorologique-Ouest ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial ; INMS = Système international de gestion de l'azote ; N<sub>2</sub>O = protoxyde d'azote ; NO<sub>x</sub> = oxydes d'azote ; O<sub>3</sub> = ozone ; PIC-Végétation = Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; TFHTAP = Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ; TFIAM = Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ; TFMM = Équipe spéciale des mesures et de la modélisation ; TFRN = Équipe spéciale de l'azote réactif ; TFTEI = Équipe spéciale des questions technico-économiques ; WGE = Groupe de travail des effets ; WGSR = Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

### **III. Aspects et éléments du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (section V, communication, sensibilisation et coopération)**

5. Conformément à la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà, il est nécessaire d'améliorer la communication sur les travaux menés dans le cadre de la Convention, les réalisations et les difficultés restantes afin de sensibiliser les décideurs et le public. Il est indiqué dans la stratégie que « les preuves scientifiques solides des incidences néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé, les matériaux et les écosystèmes montrent combien il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer la qualité de l'air et la santé publique, notamment en renforçant la coopération avec les pays non membres de la CEE »<sup>4</sup>. Il y est également précisé qu'en ce qui concerne « leurs activités de communication, les organes relevant de la Convention devraient également redoubler d'efforts pour faire mieux connaître les raisons impérieuses, d'ordre environnemental, sanitaire et économique, de lutter contre la pollution atmosphérique, et pour mettre en relief le rôle de la Convention en s'appuyant sur les réussites de la coopération multilatérale établie dans le cadre de celle-ci face à des enjeux scientifiques et politiques de plus en plus complexes »<sup>5</sup>. Des activités de communication, d'information et de sensibilisation seront menées pour préserver la notoriété internationale de la Convention dans la région de la CEE et au-delà, favoriser la coopération entre accords régionaux du monde entier et pour faire connaître l'expérience acquise dans le cadre de la Convention en vue de promouvoir une réponse commune pour lutter contre la pollution atmosphérique à l'échelle mondiale, conformément à la résolution 3/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE sur la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale<sup>6</sup>. La coopération avec d'autres régions et forums sur les questions de pollution atmosphérique intercontinentale se poursuivra. Il est prévu, dans le cadre de la Convention, « de mutualiser l'expérience acquise et les compétences scientifiques »<sup>7</sup> avec d'autres régions, en particulier dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique.

6. Le tableau 2 ci-dessous donne un aperçu des tâches liées à la communication et à la sensibilisation à effectuer en plus de celles qui ont été assignées à un organe technique ou subsidiaire et qui, de ce fait, sont prises en compte dans les sections « Activités scientifiques » et « Élaboration de politiques » du plan de travail. Les activités de communication et de sensibilisation menées en 2024 contribueront à la célébration du quarante-cinquième anniversaire de la Convention.

<sup>4</sup> Décision 2018/5, annexe, par. 43.

<sup>5</sup> Ibid. par. 71.

<sup>6</sup> PNUE/EA.3/Res.8, par. 7 i).

<sup>7</sup> Décision 2018/5, annexe, par. 76.

Tableau 2

**Communication, sensibilisation et coopération**

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (En dollars É.-U.)</i>
<b>5.1 Communication et sensibilisation</b>				
5.1.1	Faire mieux connaître la Convention et les problèmes de pollution atmosphérique à l'opinion publique dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà, notamment pour ce qui concerne le quarante-cinquième anniversaire de la Convention	<p>a) Communiqués de presse, brochures, articles et autres supports ; traduction des documents et des supports de communication pertinents dans d'autres langues officielles de l'ONU (par exemple, le russe), notamment les informations pertinentes fournies par les organes scientifiques relevant de la Convention, en particulier des résumés non techniques énonçant des conclusions, des recommandations et des faits intéressants destinés à être diffusés auprès de publics extérieurs ; diffusion d'informations sur les réseaux sociaux</p> <p>b) Mise à jour et amélioration de la convivialité du site Web de la Convention, qui est le principal moyen de communication avec le public (dans les limites des pratiques officielles de la CEE en la matière), y compris une version en russe</p> <p>c) Infographies, vidéos ou autres supports destinés à informer le public des effets positifs de la diminution de la pollution atmosphérique transfrontière pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p> <p>Parties</p>	608 502 <sup>a</sup>
<b>5.2 Sensibilisation et coopération</b>				
5.2.1	Établir une liste de sujets en vue de la diffusion d'informations par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique, ainsi qu'une liste d'experts compétents. Ces listes peuvent servir à l'organisation de webinaires régionaux ciblés, en cas d'intérêt partagé	Éléments pouvant servir à l'organisation de webinaires régionaux ciblés en cas d'intérêt partagé et plateforme d'information	TFICAP en coopération avec le secrétariat et d'autres organes relevant de la Convention	

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (En dollars É.-U.)</i>
5.2.2	Organiser, sur demande, des voyages d'étude dans la région de la CEE à l'intention des pays situés en dehors de cette région afin de leur permettre de mieux connaître les grandes orientations et les structures institutionnelles relatives à la gestion de la qualité de l'air aux niveaux régional, national et infranational, ainsi que d'en débattre et de les adapter	Les participants au voyage d'étude comprennent mieux comment les pays de la région de la CEE ayant des systèmes de gouvernance différents peuvent travailler ensemble à la réalisation des objectifs communs de la Convention	TFICAP en coopération avec les organismes de développement partenaires, y compris la Banque mondiale	Financé par la Banque mondiale
5.2.3	Collaborer avec d'autres organisations régionales afin de comprendre les besoins et les intérêts des différentes régions	Meilleure compréhension des domaines dans lesquels une collaboration et une coopération plus approfondies pourraient être établies	TFICAP	
5.2.4	Élaborer deux formations en ligne à progression autonome sur : les MTD ; les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement	Meilleure compréhension des dispositions des principaux protocoles se rapportant à la Convention, des travaux scientifiques et des documents d'orientation technique visant à réduire la pollution atmosphérique	Secrétariat, en coopération avec les équipes spéciales concernées	246 000 <sup>a</sup>
5.2.5	Adapter les formations en ligne sur la Convention et ses protocoles et sur la déclaration des émissions dans le cadre de la Convention, et diffuser les outils et les informations se rapportant à la Convention dans les pays situés en dehors de la région de la CEE	Disponibilité des formations en ligne dans d'autres langues officielles de l'ONU (par exemple, le français et l'espagnol)	Secrétariat, en coopération avec la TFICAP	91 250 <sup>a, b</sup>
5.2.6	Élaborer des foires aux questions sur la gestion de la qualité de l'air et la Convention	Les foires aux questions permettent d'obtenir des réponses aux questions les plus courantes sur la gestion de la qualité de l'air et la Convention (anglais, espagnol, français, russe)	Secrétariat, en coopération avec les équipes spéciales concernées	76 075 <sup>a, c</sup>
5.2.7	Participer aux principaux processus et manifestations régionaux et internationaux et organiser des manifestations (par exemple, la deuxième Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé, la session de la Conférence des Parties à la CCNUCC) pour faire connaître la Convention et les travaux sur les effets de la pollution atmosphérique ainsi	Manifestations (par exemple, webinaires) sur des questions liées à la gestion de la qualité de l'air, sur les orientations générales élaborées dans le cadre de la Convention et sur les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et sur les orientations générales avec d'autres régions	Secrétariat, en coopération avec le Bureau, les équipes spéciales concernées, les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations	177 000 <sup>a</sup>

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (En dollars É.-U.)</i>
	que les mesures visant à la réduire, pour célébrer le quarante-cinquième anniversaire de la Convention et pour favoriser la coopération	Renforcement de la coopération avec d'autres programmes de la CEE et organisations internationales en vue de mieux faire connaître la Convention et les travaux sur les effets de la pollution atmosphérique ainsi que des mesures visant à la réduire, et échanges d'informations		
5.2.8	Promouvoir la participation d'experts de la CEE et d'autres experts aux réunions techniques et aux réunions des équipes spéciales et tirer parti autant que possible des outils de réunion en ligne	Amélioration de la participation et de la sensibilisation	Équipes spéciales et organes techniques relevant de la Convention	

*Abréviations* : CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; MTD = meilleures techniques disponibles ; TFICAP = Équipe spéciale de la coopération internationale en matière de pollution atmosphérique.

<sup>a</sup> Sous réserve que des fonds soient disponibles.

<sup>b</sup> Estimation par version linguistique.

<sup>c</sup> Estimation pour les foires aux questions en anglais, français, espagnol et russe.